

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-006-13350/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2023 - Approbation d'une convention d'objectifs 47913

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe plus de 40 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet. Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires de ces Grands Sites.

À ce titre, il est consulté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le cadre de l'instruction de demandes de label, comme cela a été le cas pour le renouvellement du label pour Concors Sainte-Victoire.

Il apporte à ses membres un appui technique et des compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, rencontres nationales, ...

De plus, en sa qualité d'animateur de la démarche Grands Sites et d'interface entre le Ministère et le terrain, le Réseau des Grands Site de France, organisme de formation déclaré à la Préfecture de Saône-et-Loire, sous le n° 26 71 02038 71, est l'unique interlocuteur à même de transmettre l'éthique « Grands Sites ».

Le réseau s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication. Il contribue à l'attractivité de la destination France et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

À titre d'exemples, pour Concors Sainte-Victoire :

- les rencontres nationales 2016 se sont déroulées sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Elles ont accueilli 250 personnes, tous les Grand Sites de France étant représentés, sur le thème des « outils de la gestion paysagère » ;
- le renouvellement de la labellisation « Grand Site de France » de 2019 a bénéficié de l'appui technique du Réseau ;
- une opération de valorisation de la qualité du territoire et du travail de ses socio-professionnels a permis en 2021 de porter le Grand Site Concors Sainte-Victoire comme une destination de vacances ou de week-end et faisant découvrir les parties plus confidentielles du territoire, notamment le nord, les productions et attraits locaux par la voie des réseaux numériques ;
- des séminaires sont régulièrement organisés pour rapprocher entre eux les acteurs du territoire et insuffler les valeurs et l'esprit des Grands Sites de France ; ce séminaire, qui fait l'objet d'une convention d'objectifs, est animé par le Réseau des Grands Sites de France ;
- en avril 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pu participer à l'exposition réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la filiale Gares & Connexions de la SNCF, l'association France Patrimoines et Territoires d'exception et le Réseau des Grands Sites de France dans la Gare de

Marseille.

L'adhésion au Réseau est soumise au paiement d'une cotisation annuelle comprenant une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente et une cotisation complémentaire à destination des membres actifs pour « l'année de renouvellement de label » :

Le barème des cotisations à partir de 2020 a été fixé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 du Réseau des Grands Sites. Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, structure adhérente considérée « membre actif collègue 1 », la cotisation annuelle s'élève à 5 400 €.

Le Grand Site Concors Sainte-Victoire a été labellisé Grand Site de France en 2004, en 2011 et de nouveau en 2019. Entre autres exigences, le *Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires* pose l'incontournable condition d'un projet de territoire. En cohérence avec la mesure 2A6 de ce projet à savoir « Entretenir une formation continue des acteurs locaux et institutionnels sur les valeurs des Grands Sites de France », un séminaire encadré par une convention de partenariat avec le Réseau des Grand Sites de France permettra autour du partage des valeurs des Grands Sites de France de favoriser leur appropriation par les participants, de favoriser leur connaissance mutuelle et le développement de projets communs. Pour l'année 2023, les publics visés seront les socio-professionnels du tourisme, les agents d'accueil des communes, le milieu associatif des activités de pleine nature,

Ce séminaire nécessite un financement de 6 000 euros maximum. Il concernera jusqu'à une centaine de personnes réparties dans des groupes de 25 participants. Le travail en commun, qui sera interactif, permettra une meilleure appréhension voire une appropriation de valeurs qui sont constitutives d'un Grand Site de France. Il convient de préciser que ce type de séminaire, très spécialisé, ne peut être animé que par le Réseau des Grands Sites de France.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire NOR : DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion au Réseau des Grands Sites de France afin de disposer d'un appui technique et de compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables du Grand Site Concors Sainte-Victoire.
- Qu'un programme animé avec le Réseau des Grands Sites de France permet de renforcer le sentiment d'appartenance à un label d'excellence et de favoriser la mise en œuvre de projets communs.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association du Réseau des Grands Sites de France et le paiement de la cotisation annuelle de 5 400 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec le Réseau des Grands Sites de France pour un programme annuel organisé autour du séminaire « Le label Grand Site de France, un atout qui se travaille collectivement ». Le coût de cette opération est de 6 000 euros.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 011, natures 611 et 6281, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC